

COMMUNIQUE DE PRESSE

25 mai 2023

Le gouvernement doit maintenant se donner les moyens de réussir l'orientation de personnes étrangères sans-abri en régions

Les ministères de l'Intérieur et en charge du Logement ont décidé d'orienter un certain nombre de personnes sans-abri depuis l'Île-de-France vers les autres régions françaises. Ce dispositif se met en place progressivement depuis quelques semaines sous la responsabilité de l'Etat.

Consultée par les ministères, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) avait rappelé son adhésion constante au principe de la solidarité nationale à travers l'accueil digne des personnes étrangères sans-abri dans les différentes régions françaises, en faisant valoir que cela suppose un changement fondamental d'approche par rapport aux pratiques de dispersion trop souvent mises en œuvre depuis un certain nombre d'années.

La FAS <u>a rendu publiques le 17 février 2023</u> les conditions qui, de l'expérience acquise par les associations auprès des personnes et des différents acteurs, doivent prévaloir pour la réussite de ce dispositif, présentées lors des concertations avec les pouvoirs publics :

- En Île-de-France : un dispositif concerté avec les associations, dirigé vers les personnes tout récemment arrivées et comportant l'ensemble des éléments d'information permettant leur volontariat.
- Dans les régions d'arrivée : une concertation préalable entre l'Etat et les collectivités d'accueil ; une prise en charge dans de bonnes conditions pendant trois semaines en lieux temporaires d'accueil ; un examen effectif, attentif et complet de toutes les situations au regard du droit au séjour ; la continuité de la prise en charge avec une orientation vers des lieux d'hébergement et d'accompagnement social de qualité, pérennes et adaptés à la situation des personnes, dans le respect du principe d'inconditionnalité de l'accueil.

En l'état actuel des choses et des informations disponibles, la FAS constate que ces SAS se mettent progressivement en place. Certains éléments concernant le niveau d'acceptation de leur départ en SAS par les personnes, présentés par le ministère de l'Intérieur, paraissent, à ce stade, encourageants, tout comme les mobilisations en cours des associations et des élus pour la mise en place de ces structures.

Mais pour l'essentiel les conditions requises pour le succès ne sont pas aujourd'hui réunies notamment s'agissant du travail avec les collectivités et du nombre et de la qualité des places d'hébergement disponibles et prévues, ainsi que des moyens pour l'accompagnement social. Si le nombre des places d'hébergement d'urgence (205 000) atteint des niveaux historiquement



élevés que notre Fédération salue à nouveau, il n'empêche que sur l'ensemble du territoire national des personnes restent encore à la rue et que les moyens pour l'accompagnement social des personnes ne sont pas à la hauteur. En continuant à prévoir, même en l'atténuant, une réduction du nombre de places d'hébergement en 2023 en dessous des niveaux actuels, le gouvernement ne se donne pas les moyens de la réussite de ce dispositif.

La FAS note l'absence de communication politique pendant des semaines autour de cette mobilisation pour l'accueil organisé des personnes en régions. Elle demande aux ministres de l'Intérieur et en charge du Logement de la porter et de se donner à tous égards les moyens de réussir en travaillant avec les élus et les associations.

Le conseil d'administration de la FAS poursuivra régulièrement l'évaluation de la mise en place de ce dispositif avec la volonté constante de réussir pour la part qui lui incombe un accueil digne et tranquille dans l'ensemble de notre pays.

CONTACT PRESSE:

Charlotte Abello, chargée des relations médias : <u>charlotte.abello@federationsolidarite.org</u> – 06 17 80 03 52